



NATIONS
UNIES

EP

UNEP/MED WG.473/2/Rev.1



UNEP



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

25 avril 2019
Français
Original : anglais

Réunion des Points focaux du MED POL

Istanbul, Turquie, 29-31 mai 2019

Points 2 et 3 de l'ordre du jour : Organisation des travaux et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

PNUE/PAM
Athènes, 2019

Introduction

1. Conformément au Programme de travail 2018-2019 du Programme des Nations Unies pour l'environnement/Plan d'action pour la Méditerranée adopté par la CdP 20 qui s'est tenue à Tirana (Albanie) du 17 au 20 décembre 2017, le Secrétariat organise la Réunion des Points focaux du MED POL du 29 au 31 mai 2019 à Istanbul (Turquie).
2. Les principaux objectifs de la réunion sont d'examiner et de convenir de plusieurs documents importants relatifs aux aspects clés suivants du mandat du MED POL :
 - a) Progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités relatives à la pollution au cours de l'exercice biennal 2018-2019, y compris l'évaluation à mi-parcours de l'exécution des Plans régionaux existants ;
 - b) Principaux éléments et processus/calendrier d'élaboration et de préparation des six nouveaux Plans régionaux ;
 - c) Annexes actualisées des Protocoles de la Convention de Barcelone relatifs à la pollution ;
 - d) Directives techniques concernant les mesures de lutte contre la pollution et l'évaluation de la pollution ;
 - e) Discussion et approbation des activités du Programme de travail 2020-2021 du MED POL proposé, y compris les indicateurs et les objectifs, à inclure dans le Programme de travail 2020-2021 du PAM.
3. Les annotations suivantes à l'ordre du jour provisoire ont été préparées par le Secrétariat pour aider la Réunion dans ses délibérations.

Ordre du jour provisoire annoté

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

4. La Réunion sera ouverte le 29 mai 2019 à 9 h 30 par la Coordinatrice adjointe du Plan d'action pour la Méditerranée - Secrétariat de la Convention de Barcelone au Programme des Nations Unies pour l'environnement et par le représentant du pays hôte.

Points 2 et 3 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux

<i>Documents de travail</i>	<i>UNEP/MED WG.473/1/Rev.1; UNEP/MED WG.473/2/Rev.1</i>
<i>Documents d'information</i>	<i>UNEP/MED WG.473/Inf.1/Rev.2</i>

a) *Règlement intérieur*

5. Le Règlement intérieur des réunions et des conférences des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et aux Protocoles associés s'appliquera mutatis mutandis à la présente Réunion (UNEP/IG.43/6, Annexe XI).

b) *Élection du Bureau*

6. Conformément à l'article 20 du Règlement intérieur énoncé au paragraphe 2 a), la Réunion des Points focaux du MED POL élira son Président, trois Vice-Présidents et un Rapporteur parmi les représentants des Parties contractantes.

c) Adoption de l'Ordre du jour provisoire

7. Conformément à l'article 14 du Règlement intérieur énoncé au paragraphe 2 a), l'ordre du jour proposé figurant dans le document UNEP/MED WG.473/1/Rev.1 et annoté dans le présent document (UNEP/MED WG.473/2/Rev.1) sera examiné et proposé pour adoption par la Réunion, de même que le programme figurant à l'annexe du présent document.

d) Organisation des travaux

8. Les sessions sont programmées tous les jours de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 30. Les Points focaux du MED POL devraient pouvoir traiter tous les points à l'ordre du jour lors de cette Réunion qui se déroulera sur trois jours. La Réunion devrait se tenir en session plénière.

9. Un service d'interprétation simultanée en anglais et en français sera assuré pendant toutes les sessions. Tous les documents seront disponibles dans ces deux langues. Conformément à la pratique établie, la documentation d'avant-session ne sera pas disponible en version papier. Les participants sont instamment priés de les télécharger sur leurs ordinateurs avant la Réunion.

10. Les participants seront invités à examiner et à adopter les conclusions et recommandations de la Réunion, rédigées par le Secrétariat avec le Rapporteur. À la suite de la réunion, un rapport sera préparé et distribué pour adoption.

11. Il est prévu de clore la Réunion le 31 mai 2019 à 17 h 30.

Point 4 de l'ordre du jour : Progrès réalisés concernant la mise en œuvre du Programme de travail 2018-2019 relatif aux thèmes liés à la pollution terrestre et à la gouvernance

<i>Documents de travail</i>	<i>UNEP/MED WG.473/3</i>
<i>Documents d'information</i>	<i>UNEP/MED WG.473/Inf.3</i>
	<i>UNEP/MED WG.473/Inf.4</i>
	<i>UNEP/MED WG.473/Inf.5</i>
	<i>UNEP/MED WG.473/Inf.6</i>
	<i>UNEP/MED WG.473/Inf.7</i>
	<i>UNEP/MED WG.473/Inf.9</i>
	<i>UNEP/MED WG.473/Inf.10</i>
	<i>UNEP/MED WG.473/Inf.11</i>
	<i>UNEP/MED WG.473/Inf.12</i>
	<i>UNEP/MED WG.473/Inf.17</i>
	<i>UNEP/MED WG.473/Inf.18</i>

12. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera le document UNEP/MED WG.473/3/Corr.1 qui résume l'état d'avancement des principales activités menées par le Secrétariat (MED POL) au cours du présent exercice biennal.

13. La Réunion sera invitée à examiner les progrès et à approuver, le cas échéant, les travaux réalisés pour la mise en œuvre du Programme de travail 2018-2019.

Point 5 de l'ordre du jour : État de la mise en œuvre et développement des Plans régionaux au titre de l'article 15 du Protocole « tellurique »

<i>Documents de travail</i>	<i>UNEP/MED WG.473/4</i>
	<i>UNEP/MED WG.473/14</i>
<i>Documents d'information</i>	<i>UNEP/MED WG.473/Inf.3</i>

- a) Principaux éléments des nouveaux Plans régionaux de réduction de la pollution.
- b) Évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre des Plans régionaux existants.

14. En ce qui concerne le point a) de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera le document UNEP/MED WG.473/4 sur les principaux éléments des six nouveaux Plans régionaux sur les stations municipales de traitement des eaux usées ; la gestion des boues d'épuration ; la gestion des éléments nutritifs de l'agriculture ; la gestion des éléments nutritifs de l'aquaculture ; la gestion des eaux pluviales urbaines ; et les déchets marins (mise à niveau), ainsi que le calendrier proposé pour leur préparation.

15. La Réunion devrait examiner le document et faire part de ses observations, le cas échéant, en vue de finaliser le rapport et de la soumettre à la Réunion des Points focaux du PAM et éventuellement à la CdP 21 pour que le mandat officiel commence à les préparer, comme indiqué dans le calendrier proposé, le cas échéant.

16. En ce qui concerne le point b) de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera le document UNEP/MED WG.473/14 sur l'état d'application à mi-parcours des mesures juridiques, institutionnelles et techniques contenues dans les Plans régionaux pour la réduction de la DBO5 dans les eaux usées urbaines et dans le secteur alimentaire ; la réduction des apports de mercure ; l'élimination progressive des POP et la gestion des déchets marins.

17. La Réunion devrait valider les conclusions des rapports d'évaluation ; fournir des commentaires et des observations, le cas échéant, en ce qui concerne l'information présentée sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des Plans régionaux. Le processus de validation des résultats par la Réunion permettra au MED POL de conclure les rapports d'évaluation après avoir complété les données actuelles par de nouvelles données à obtenir des rapports nationaux soumis par les Parties contractantes sur l'état de mise en œuvre des Plans régionaux pour l'exercice 2016-2017. Des données supplémentaires d'une importance significative seront également obtenues à partir des données actualisées de la BBN et des RRTP. La Réunion devrait fournir des orientations sur les prochaines étapes.

Point 6 de l'ordre du jour : Propositions pour la mise à jour des annexes du Protocole « tellurique », du Protocole « déchets dangereux » et du Protocole « immersions »

Documents de travail

UNEP/MED WG.473/5

18. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera le document UNEP/MED WG.473/5, qui comprendra une analyse des annexes du Protocole « tellurique », du Protocole « immersions » et du Protocole « déchets dangereux » à la lumière des développements récents aux niveaux régional et mondial, et proposera des mises à jour possibles des annexes des trois protocoles pour mieux tenir compte du bon état écologique (BEE) et pour renforcer les synergies avec les développements régionaux et mondiaux pertinents.

19. La Réunion devrait examiner les éventuelles mises à jour proposées des annexes des trois Protocoles et fournir des orientations sur les prochaines étapes nécessaires pour lancer officiellement ce processus au cours du prochain exercice biennal.

Point 7 de l'ordre du jour : Mise en œuvre du programme de suivi IMAP et MED POL

Documents de travail

UNEP/MED WG.473/6

UNEP/MED WG.473/7

UNEP/MED WG.473/8

Documents d'information

UNEP/MED WG.473/9
UNEP/MED WG.473/11
UNEP/MED WG.473/Inf.5
UNEP/MED WG.473/Inf.7
UNEP/MED WG.473/Inf.15
UNEP/MED WG.473/Inf.16

- a) Normes de données et dictionnaires de données et indicateurs communs relatifs à la pollution et aux déchets marins ;
- b) Fiches d'orientation sur les indicateurs IMAP : Mise à jour des indicateurs communs 13, 14, 17, 18, 20 et 21 ; nouvelle proposition d'indicateurs potentiels 26 et 27 ;
- c) Définition des espèces les plus représentatives pour l'indicateur potentiel 24 de l'IMAP et le protocole de suivi connexe ;
- d) Questions transversales et défis communs : Approche méthodologique pour cartographier les interrelations entre les secteurs, les activités, les pressions, les impacts et l'état du milieu marin pour l'OE5 et l'OE9 ;
- e) Assurance de la qualité des données.

20. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera un certain nombre de documents pour examen lors de la Réunion :

- a) *Normes de données et dictionnaires de données pour les indicateurs communs relatifs à la pollution et aux déchets marins*

21. En ce qui concerne le point a) de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera les normes de données et les dictionnaires de données pour les indicateurs communs 13, 14, 17, 21, 22 et 23, tels que révisés et approuvés par les réunions du CORMON sur la pollution et les déchets marins de 2019.

22. La Réunion devrait examiner et approuver les normes de données et les dictionnaires de données, selon qu'il conviendra, afin de permettre la mise au point définitive du système d'information pilote IMAP pour ces indicateurs.

23. La Réunion devrait également examiner et approuver les normes de données et les dictionnaires de données pour les indicateurs communs potentiels 22 et 23 de l'IMAP qui ont été révisés par le Secrétariat conformément aux conclusions de la Réunion de 2019 du CORMON sur les déchets marins et aux observations reçues après cette Réunion.

- b) *Fiches d'orientation sur les indicateurs IMAP : Mise à jour des indicateurs communs 13, 14, 17, 18, 20 et 21 ; nouvelle proposition d'indicateurs potentiels 26 et 27*

24. En ce qui concerne le point b) de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera le document UNEP/MED WG.473./7, qui contient une mise à jour des fiches d'orientation IMAP pour les indicateurs communs 13, 14, 17, 18, 20 et 21 relatifs à l'objectif écologique 5 (eutrophisation) et à l'objectif écologique 9 (contaminants), et une proposition pour les fiches d'orientation pour les indicateurs communs 26 et 27 relatifs à l'objectif écologique 11 (énergie incluant notamment le bruit sous-marin) préparées par ACCOBAMS et examinées et approuvées par la réunion du CORMON sur le suivi des pollutions.

25. La Réunion devrait examiner et approuver les fiches d'orientation actualisées pour les indicateurs communs 13, 14, 17, 18, 20 et 21 (eutrophisation et contaminants) et les nouvelles fiches d'orientation pour les indicateurs potentiels 26 et 27 (bruit).

c) *Définition des espèces les plus représentatives pour l'indicateur potentiel 24 de l'IMAP et le protocole de suivi connexe*

26. En ce qui concerne le point c) de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera le document UNEP/MED WG.473/11 et UNEP/MED WG.473/Inf.16, qui contient une proposition concernant les espèces les plus représentatives à prendre en considération pour l'élaboration de l'indicateur potentiel 24 de l'OE10 de l'IMAP, ainsi qu'un protocole pour surveiller les interactions entre les déchets marins et les tortues marines (à savoir ingestion et prise accidentelle).

27. La Réunion devrait examiner le projet proposé et faire part de ses observations et conseils au Secrétariat, le cas échéant.

d) *Questions transversales et défis communs : Approche méthodologique pour cartographier les interrelations entre les secteurs, les activités, les pressions, les impacts et l'état du milieu marin pour l'OE5 et l'OE9*

28. En ce qui concerne le point d) de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera le document UNEP/MED WG.473/6 relatif à plusieurs questions transversales de l'IMAP ainsi que les approches méthodologiques pour les évaluations marines intégrées recommandées par la Réunion du CORMON de 2019 sur la surveillance de la pollution en vue des essais par les Parties contractantes.

29. La Réunion devrait examiner et approuver les approches méthodologiques proposées pour les évaluations intégrées du milieu marin et fournir des orientations pour la suite des travaux, le cas échéant.

e) *Assurance de la qualité des données*

30. En ce qui concerne le point e) de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera le document UNEP/MED WG.473/9 concernant les projets de systèmes pour la qualité des bases de données et l'assurance et le contrôle de la qualité (QA/QC) des données relatives à la pollution. Le présent document tient pleinement compte des observations formulées lors de la Réunion du CORMON de 2019 sur la surveillance de la pollution.

31. La Réunion devrait examiner et approuver les mécanismes proposés pour leur application au système d'information pilote IMAP, ainsi qu'aux programmes nationaux de suivi et aux rapports connexes.

Point 8 de l'ordre du jour : Lignes directrices techniques

<i>Documents de travail</i>	UNEP/MED WG.473/10 UNEP/MED WG.473/12 UNEP/MED WG.473/13
<i>Documents d'information</i>	UNEP/MED WG.473/Inf.8 UNEP/MED WG.473/Inf.13 UNEP/MED WG.473/Inf.14 UNEP/MED WG.473/Inf.18

- a) Lignes directrices pour la mise en œuvre des mesures « Adopter une plage » ;
- b) Lignes directrices pratiques pour l'application des RRTP ;
- c) Modèle juridique pour les RRTP.

32. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera un certain nombre de documents pour examen lors de la Réunion :

a) Lignes directrices pour la mise en œuvre des mesures « Adopter une plage »

33. En ce qui concerne le point a) de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera le document UNEP/MED WG.473/10, soutenu par le projet sur les déchets marins financé par l'UE.

34. La Réunion devrait examiner le projet proposé et faire part de ses observations, le cas échéant, en vue de la finalisation des Lignes directrices et de leur soumission à la Réunion des Points focaux du PAM en septembre 2019.

b) Lignes directrices pratiques pour l'application des RRTP

35. En ce qui concerne le point b) de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera le document UNEP/MED WG.473/12, préparé dans le cadre du projet H2020 SEIS financé par l'UE/AEE.

36. La Réunion devrait examiner le projet de document proposé, faire part de ses observations et l'approuver en vue d'appuyer la mise en place d'un RRTP dans la région.

c) Modèle juridique pour les RRTP

37. En ce qui concerne le point c) de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera le document UNEP/MED WG.473/13 préparé dans le cadre du projet H2020 SEIS financé par l'UE/AEE.

38. La Réunion devrait examiner le document proposé, faire part de ses observations et l'approuver, selon qu'il conviendra, en vue d'encourager les Parties contractantes qui n'ont pas de règlement RRTP national à l'élaborer, dans le but de faciliter l'établissement de rapports au titre de l'article 13 du Protocole « tellurique » de la Convention de Barcelone.

Point 9 de l'ordre du jour : Programme de travail 2020-2021 du MED POL

<i>Documents de travail</i>	<i>UNEP/MED WG.473/15</i>
-----------------------------	---------------------------

39. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera le document UNEP/MED WG.473/15 qui détaille et décrit brièvement le Programme de travail proposé pour le MED POL pour l'exercice biennal 2020-2021.

40. La Réunion sera invitée à examiner et à approuver, le cas échéant, le Programme de travail proposé et à charger le Secrétariat de l'intégrer au projet de Programme de travail du PNUE/PAM à soumettre à la Réunion des points focaux du PAM.

Point 10 de l'ordre du jour : Autres questions

41. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les participants pourront évoquer toute autre question relative à l'objet de la Réunion.

Point 11 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations

42. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Réunion examinera, modifiera et adoptera les projets de conclusions et de recommandations qui résulteront des débats tenus lors de la Réunion, tels qu'établis par le Rapporteur.

Point 12 de l'ordre du jour : Clôture de la Réunion

43. Le Président clôturera la Réunion le 31 mai 2019 à 17 h 30.

PROGRAMME PROPOSÉ

Mercredi 29 mai 2019		Documents
9:00 – 9:30	Enregistrement	
9:30 – 9:45	Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion	
09:45 – 10:00	Points 2 et 3 de l'ordre du jour : Élection du Bureau, adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux	<i>UNEP/MED WG.473/1/Rev.1;</i> <i>UNEP/MED WG.473/2/Rev.1;</i> <i>UNEP/MED WG.473/Inf.1/Rev.2</i>
10:00 – 12:30	Point 5 de l'ordre du jour : État de la mise en œuvre et développement des Plans régionaux au titre de l'article 15 du Protocole « tellurique » a) Principaux éléments des nouveaux Plans régionaux de réduction de la pollution. b) Évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre des Plans régionaux existants	<i>UNEP/MED WG.473/4;</i> <i>UNEP/MED WG.473/14;</i> <i>UNEP/MED WG.473/Inf.3</i>
12:30 – 14:30	<i>Pause déjeuner</i>	
14:30 – 16:00	Point 5 de l'ordre du jour (suite) : État de la mise en œuvre et développement des Plans régionaux au titre de l'article 15 du Protocole « tellurique »	<i>UNEP/MED WG.473/4;</i> <i>UNEP/MED WG.473/14;</i> <i>UNEP/MED WG.473/Inf.3</i>
16:00 – 17:30	Point 4 de l'ordre du jour : Progrès réalisés concernant la mise en œuvre du Programme de travail 2018-2019 relatif aux thèmes liés à la pollution terrestre et à la gouvernance	<i>UNEP/MED WG.473/3/Corr.1;</i> <i>UNEP/MED WG.439/Inf.3 ;</i> <i>UNEP/MED WG.439/Inf.4;</i> <i>UNEP/MED WG.439/Inf.5;</i> <i>UNEP/MED WG.439/Inf.6;</i> <i>UNEP/MED WG.439/Inf.7;</i> <i>UNEP/MED WG.439/Inf.9;</i> <i>UNEP/MED WG.439/Inf.10;</i> <i>UNEP/MED WG.439/Inf.11;</i> <i>UNEP/MED WG.439/Inf.12</i> <i>UNEP/MED WG.473/Inf.17</i> <i>UNEP/MED WG.473/Inf.18</i>
Jeudi 30 mai 2019		Documents
09:30 – 11:30	Point 6 de l'ordre du jour : Propositions pour la mise à jour des annexes du Protocole « tellurique », du Protocole « déchets dangereux » et du Protocole « immersions »	<i>UNEP/MED WG.473/5</i>
11:30 – 12:30	Point 7 de l'ordre du jour : Mise en œuvre du programme de suivi IMAP et MED POL a) Normes de données et dictionnaires de données et indicateurs communs relatifs à la pollution et aux déchets marins ; b) Fiches d'orientation sur les indicateurs IMAP : Mise à jour des indicateurs communs 13, 14, 17, 18, 20 et 21 ; nouvelle proposition d'indicateurs potentiels 26 et 27 ; c) Définition des espèces les plus représentatives pour l'indicateur potentiel 24 de l'IMAP et le protocole de suivi connexe ; d) Questions transversales et défis communs : Approche méthodologique pour cartographier	<i>UNEP/MED WG.473/6;</i> <i>UNEP/MED WG.473/7;</i> <i>UNEP/MED WG.473/8;</i> <i>UNEP/MED WG.473/9;</i> <i>UNEP/MED WG.473/11;</i> <i>UNEP/MED WG.473/Inf.5;</i> <i>UNEP/MED WG.473/Inf.7;</i> <i>UNEP/MED WG.473/Inf.15</i> <i>UNEP/MED WG.473/Inf.16</i>

	les interrelations entre les secteurs, les activités, les pressions, les impacts et l'état du milieu marin pour l'OE5 et l'OE9 ; e) Assurance de la qualité des données.	
12:30 – 14:30	<i>Pause déjeuner</i>	
14:30 – 15:30	Point 7 de l'ordre du jour (suite) : Mise en œuvre du programme de suivi IMAP et MED POL	<i>UNEP/MED WG.473/6; UNEP/MED WG.473/7; UNEP/MED WG.473/8; UNEP/MED WG.473/9; UNEP/MED WG.473/11; UNEP/MED WG.473/Inf.5; UNEP/MED WG.473/Inf.7; UNEP/MED WG.473/Inf.15 UNEP/MED WG.473/Inf.16</i>
15:30 – 17:30	Point 8 de l'ordre du jour : Lignes directrices techniques a) Lignes directrices pour la mise en œuvre des mesures « Adopter une plage » ; b) Lignes directrices pratiques pour l'application des RRTP ; c) Modèle juridique pour les RRTP.	<i>UNEP/MED WG.473/10; UNEP/MED WG.473/12; UNEP/MED WG.473/13; UNEP/MED WG.473/Inf.8; UNEP/MED WG.473/Inf.13; UNEP/MED WG.473/Inf.14 UNEP/MED WG.473/Inf.18</i>
Vendredi 31 mai 2019		<i>Documents</i>
9:30 – 11:30	Point 8 de l'ordre du jour (suite) : Lignes directrices techniques.	<i>UNEP/MED WG.473/10; UNEP/MED WG.473/12; UNEP/MED WG.473/13; UNEP/MED WG.473/Inf.8; UNEP/MED WG.473/Inf.13; UNEP/MED WG.473/Inf.14 UNEP/MED WG.473/Inf.18</i>
11:30 – 12:30	Point 9 de l'ordre du jour (suite) : Programme de travail 2020-2021 du MED POL	<i>UNEP/MED WG.473/15</i>
12:30 – 14:30	<i>Pause déjeuner</i>	
14:30 – 15:30	Point 9 de l'ordre du jour : Programme de travail 2020-2021 du MED POL	<i>UNEP/MED WG.473/15</i>
15:30 – 16:00	Point 10 de l'ordre du jour : Autres questions	
16:00 – 17:30	Point 11 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations	
17:30	Point 12 de l'ordre du jour : Clôture de la Réunion	